

Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 9 novembre 2018

Membres présents :

Enseignants : Madame Barraud, Monsieur Bastide, Madame Blanc, Madame Clochon, Madame Faucher, Madame Lageneste, Madame Clerc (RASED)

Représentants de la Mairie : Monsieur Deschamps, Monsieur Maillard, Madame Blavignac, Monsieur Gayton

Représentants des parents d'élèves : Madame Argillet, Madame Begon, Monsieur Franchisseur, Madame Masclaux

DDEN : Madame Charpentier, Monsieur Cazalbou

Employées municipales : Madame Carre, Madame Vernière

Excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Farigoul, Madame Blanchet, Madame Chapuis, Madame Barrière, Madame Machado, Monsieur Tuffery, Madame Cauco

Secrétaire de séance : Madame Lageneste

Ordre du jour :

1. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves
2. Effectifs
3. Vote du règlement intérieur
4. Projet d'école
5. Aide aux élèves en difficulté
6. Plan Particulier de Mise en Sûreté
7. Education Physique et Sportive
8. Travaux
9. Cantine (à la demande du personnel)
10. Questions des parents

1. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

253 électeurs inscrits

128 suffrages exprimés

10 bulletins blancs ou nuls

Taux de participation de : 50,6 %

Sont élus aux postes de titulaires : Maryline Argillet, Marinette Machado, Céline Begon, Eléonore Chapuis, Anthony Franchisseur, Sophie Masclaux.

Sont élus aux postes de suppléants : Laurence Cauco, Amandine Barrière, Pauline Blanchet et Maxime Tuffery

2. Effectifs

157 élèves répartis de la façon suivante :

Classe de Maryline Lageneste : 10 PS et 15 MS

Classe de Frédéric Bastide : 8 PS et 18 GS

Classe de Joëlle Blanc : 15 CP et 8 CE1

Classe d'Angélique Faucher : 11 CP et 14 CE1

Classe de Blandine Clochon : 17 CE2 et 12 CM1

Classe de Claudine Barraud : 5 CM1 et 24 CM2

L'école scolarise 2 élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une aide humaine.

3 élèves devraient arriver en cours d'année.

Les enseignants ont fait le choix de répartir les élèves de CP et de CE1 en deux classes de CP-CE1 afin d'équilibrer les effectifs et de ne pas surcharger le CP.

3. Vote du Règlement Intérieur

Les enseignants ont souhaité faire un règlement plus concis et plus lisible pour les parents. Pour les points qui ne sont pas abordés dans ce règlement, c'est le règlement départemental type qui fait foi. Il est consultable sur le site de la DSDEN.

Le nouveau règlement est soumis au vote du conseil d'école et adopté à l'unanimité.

4. Projet d'école

Pour rappel, le projet d'école est la synthèse de tout ce qui est mis en place au sein de l'école pour améliorer la réussite des élèves et donner de la cohérence aux apprentissages au sein de l'école.

Cette année, les enseignants mettront encore l'accent sur le langage (expression orale dès la maternelle et production d'écrits, travail sur le lexique...), sur l'apprentissage de la numération ainsi que sur l'ouverture culturelle.

Dans ce cadre, les élèves de la PS au CE1 participeront à Cinématernelle et à Ecole et Cinéma, ceux de CE2, CM1 et CM2, à un projet musical proposé par la communauté de communes. Ce projet donnera lieu à un spectacle et à la création d'un DVD qui sera vendu aux parents.

Les représentants de parents d'élèves demandent s'il serait possible de mettre en place une aide aux devoirs. Monsieur Deschamps répond qu'une aide aux devoirs a déjà été mise en place il y a plusieurs années mais qu'elle a été abandonnée faute de participants. S'il y a une demande de la part des familles, la mairie n'y est pas opposée. Les représentants de parents d'élèves sont d'accord pour effectuer un sondage auprès des familles. Actuellement, les élèves qui fréquentent la garderie ont la possibilité de s'isoler pour faire leurs devoirs en autonomie.

Le projet d'école est adopté par le conseil d'école.

5. Aide aux élèves en difficulté

L'aide aux élèves en difficulté fait partie intégrante du projet d'école.

Les dispositifs restent les mêmes que les années précédentes : aide individualisée en classe, entretien avec les parents, APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) en dehors du temps scolaire, PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative), signalement au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), intervention éventuelle du RASED sur le temps scolaire.

Le RASED est composé de deux enseignantes spécialisées et d'une psychologue scolaire. Elles sont rattachées à l'école de Billom et se déplacent dans plusieurs communes. Chaque commune subventionne le RASED à hauteur de cinquante euros par classe pour permettre l'achat du matériel nécessaire.

Les membres du RASED interviennent à la demande des enseignants. Madame Clerc est maîtresse E. Elle prend en charge les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, et travaille principalement en lecture, en écriture et en mathématiques avec les élèves de CP, CE1 et CE2. Madame Malizia est maîtresse G. Elle intervient auprès des élèves rencontrant des difficultés comportementales qui nuisent à leurs apprentissages. Madame Genson est psychologue scolaire. Elle rencontre les élèves afin d'effectuer des bilans psychologiques. Elle n'effectue pas de suivi des élèves.

Les enseignants peuvent aussi demander, avec l'accord des parents, l'avis d'un enseignant spécialisé du pôle ressources ASH. Cet enseignant vient observer l'enfant en classe et, parfois, sur un moment de travail individuel en dehors de la classe. Il donne ensuite des conseils à l'équipe enseignante pour aider au mieux l'élève concerné.

Tout le travail effectué pour aider un élève en difficulté se fait en lien avec la famille.

Il n'y a plus de visites médicales systématiques. Cependant l'infirmière scolaire et le médecin scolaire peuvent venir à la demande des enseignants. Le médecin scolaire suit, en effet, la scolarité des élèves les plus en difficulté à l'école et au collège. Avec son aide, peut être mis en place un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour les élèves qui ont des difficultés importantes nécessitant des aménagements dans la scolarité (élèves dyslexiques, par exemple).

6. Plan Particulier de mise en sûreté

Le PPMS est le document qui précise la conduite à tenir et le rôle de chacun en cas d'intrusion ou de catastrophe naturelle. Il a été réactualisé comme à chaque début d'année.

Un exercice attentat intrusion a été fait avant les vacances de Toussaint. Les enseignants ont appris aux enfants à se cacher et à suivre exactement les consignes de l'adulte mais ils ne leur ont pas parlé d'attentat. Lors de cet exercice l'alerte a été donnée par sms. Une classe n'a pas entendu le signal et ne s'est donc pas confinée. Nous recherchons un autre moyen de donner l'alerte de façon discrète en cas d'intrusion.

L'équipe enseignante demande à la mairie de faire poser des verrous à l'intérieur de chaque classe afin de les fermer très rapidement en cas de besoin. Le directeur doit également avoir la possibilité de couper le gaz en cas de catastrophe naturelle, ce qui ne semble pas possible pour le moment.

Monsieur Deschamps s'assurera qu'il est permis de placer des verrous sur les portes coupe-feu des classes. Si ce n'est pas le cas, la mairie fournira un double de clé pour chaque classe et installera un crochet en hauteur à côté de chaque porte pour que la clé reste toujours accessible.

Un exercice incendie a également eu lieu et s'est bien déroulé.

Les représentants de parents d'élèves demandent si l'alarme n'a pas effrayé les élèves de maternelle. Les enseignants expliquent que les élèves avaient été préparés à cet exercice. Les enseignants les avaient prévenus et leur avaient expliqué ce qu'il fallait faire en cas d'alerte. Les élèves ont très bien réagi, et aucun enfant n'a eu peur.

Un exercice PPMS commun à toutes les écoles est prévu fin novembre.

Il est rappelé à toutes les familles qu'en cas d'alerte, les parents ne doivent pas venir chercher leur enfant à l'école.

7. Education Physique et Sportive

Intervention de Bernard Crespo :

Bernard Crespo intervient 1h en CP/CE1, 1H en CE2/CM1, et 1H en CM1/CM2. Pour l'instant, seulement une des 2 classes de CP/CE1 bénéficie de son intervention.

L'équipe enseignante demande à nouveau s'il est possible que monsieur Crespo intervienne quatre heures par semaine à l'école pour que les deux classes de CP-CE1 puissent en bénéficier. Monsieur Deschamps indique qu'il prendra contact avec le club de basket pour en discuter.

Natation :

Les séances de natation sont prévues les vendredis après-midis du 30 novembre au 1^{er} février pour les CE2, CM1 et CM2 et les mardis matins du 7 mai au 2 juillet pour les 2 classes de CP/CE1.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 auront besoin d'un accompagnateur agréé pour chaque séance. Pour les classes de CP-CE1, il en faudra davantage.

Monsieur Deschamps confirme qu'il y aura cette année, comme l'an dernier, deux maîtres-nageurs pour l'encadrement des séances de natation.

8. Travaux

Les travaux qui étaient restés longtemps en attente ont été faits pendant les vacances d'été.

Dans la classe maternelle de Monsieur Bastide, des rideaux occultants et anti-feu vont être installés très prochainement. Cela permettra d'améliorer les conditions de vie dans la classe.

Le système des fiches d'intervention par lesquelles les enseignants font remonter en mairie les travaux à réaliser fonctionne bien.

Reste à régler le problème du chauffage dans la classe de PS/GS. Les thermostats sont sur 1 et il fait 25°. Monsieur Deschamps explique que la communauté de communes et l'aduhme prévoient une révision complète de la régulation des chaudières, le problème devrait donc être résolu.

Certains travaux sont encore en attente : le meuble de rangement à fabriquer sous le préau, l'installation d'un éclairage plus puissant dans les toilettes de la classe de PS/MS.

Autres travaux demandés :

- Une fuite à réparer dans la cour près de la classe de PS/GS
- Un trou à boucher dans la cour maternelle
- Des poubelles à installer dans les cours des maternelles et du cycle 3
- Un balayage plus régulier de la cour

Pour la sécurité des élèves, les enseignants demandent à nouveau à ce qu'il n'y ait pas de camion (ni de balayeuse) stationné dans la cour pendant le temps d'accueil ou de récréation.

Actuellement le ménage dans le préau et dans les escaliers est prévu pendant les heures de classe. Les enseignants demandent à ce que le planning soit modifié pour que les enfants ne risquent pas de glisser sur le carrelage mouillé en allant aux toilettes. Monsieur Deschamps est d'accord.

Plan de mise aux normes des bâtiments communaux :

Afin de permettre l'accès aux personnes en situation de handicap, différents travaux ont été réalisés dans l'école en 2018 :

- des bandes antidérapantes ont été ajoutées sur les nez de marches
- des bandes podotactiles ont été collées au sol devant les escaliers
- les premières et dernières contre marches ont été peintes en blanc

D'autres travaux de mise aux normes vont être faits.

9. Cantine

Gestion des repas :

Les feuilles d'inscription à la cantine sont transmises aux familles le vendredi et doivent être rendues le lundi avec les inscriptions **pour la semaine suivante**. Le personnel communal en charge de la cantine peut alors faire les listes des enfants qui mangeront à la cantine (une liste par classe, une liste des enfants de moins de six ans et une liste des enfants de plus de six ans), les compter, et commander les repas le mardi pour la semaine suivante. Les feuilles d'inscriptions qui sont rapportées en retard (ou qui ne sont pas rendues) et les modifications faites après (ajouts ou annulations) rendent cette gestion très compliquée.

Il arrive fréquemment que le nombre d'enfants présents à la cantine ne corresponde pas au nombre prévu. Le personnel doit alors faire l'appel pour savoir quels élèves sont absents ou lesquels sont présents alors que ça n'était pas prévu. Cela retarde le début du repas et allonge le temps passé à la cantine : les enfants commencent à manger à 12h15-12h20 et sortent de la cantine entre 13h15 et 13h30.

Lorsqu'il y a plus d'élèves que prévu, il manque des repas : le personnel de la cantine doit donc partager la nourriture entre les élèves présents.

Comportement des élèves :

Depuis quelques années, le comportement des élèves à la cantine s'est dégradé. Dans les réfectoires des CE2-CM1-CM2, et des GS-CP-CE1, les élèves sont irrespectueux avec les adultes. Ils n'écoutent pas la personne qui leur parle (même si c'est pour leur proposer de les servir). Certains enfants s'insultent, le vocabulaire est grossier, les jeux sont bêtes et parfois dangereux (par exemple: boire le plus possible, faire boire à un camarade un verre d'eau avec des morceaux de serviette en papier dedans...). Certains enfants jouent avec la nourriture. Cette dégradation du comportement des élèves à la cantine est générale et concerne même des élèves qui sont sages en classe.

Le personnel communal chargé de la cantine n'a pas toujours le temps de mettre un mot dans le cahier des enfants qui se sont mal comportés. Les enseignants interviennent parfois auprès des élèves et le personnel communal les remercie de leur soutien. Certains parents se plaignent lorsque leur enfant est puni à la cantine.

Le conseil d'école rappelle qu'il y a un règlement pour la cantine et que les élèves sont tenus de le respecter.

Les réfectoires sont très bruyants, et certains élèves s'en plaignent.

Le plan de table est difficile à faire car certains enfants ne se supportent pas. Les demandes des parents ne peuvent donc pas être prises en compte.

Le conseil d'école constate l'ampleur des difficultés rencontrées par le personnel de cantine, et souhaite trouver rapidement des solutions pour y remédier.

Plusieurs propositions sont faites :

- le système des fiches d'inscription qui a été mis en place pour simplifier la gestion de la cantine n'est pas satisfaisant. Un système d'inscription par internet est envisagé. Monsieur Deschamps va se renseigner sur les logiciels de gestion de cantine.

- le conseil d'école demande au personnel de cantine de signaler les manquements au règlement en mettant des mots dans les cahiers des élèves, et si certains parents s'en plaignent, Monsieur Deschamps les recevra.

- le conseil d'école demande également au personnel de cantine de signaler ces manquements à la mairie, pour qu'une lettre d'avertissement puisse être envoyée aux familles concernées si nécessaire. Une sanction, telle que l'exclusion temporaire de la cantine, pourra être appliquée après plusieurs avertissements.

- une petite récréation de 5-10 minutes avant d'aller à la cantine permettrait aux enfants de se défouler un peu avant le repas. En contrepartie, on leur demandera de manger dans le calme et de respecter le règlement en vigueur à la cantine. Cette récréation permettrait également au personnel de vérifier que la liste des élèves présents est conforme à la liste des élèves inscrits à la cantine, pour que le repas puisse débuter dès que les élèves sont installés.

- l'un des représentants de parents suggère de faire deux services pour que les enfants soient moins nombreux (actuellement, l'effectif peut atteindre 128 enfants).

Une note d'information au sujet des difficultés rencontrées à la cantine sera rédigée par le conseil d'école et distribuée à toutes les familles dans le cahier de liaison.

10. Questions des parents

Pourrait-il y avoir une personne pour aider les enfants à traverser la route à 16h15 ?

Monsieur Deschamps répond qu'il va y réfléchir. Pour plus de sécurité, les parents d'élèves ne doivent plus se garer sur le trottoir et sur la piste cyclable. Les véhicules stationnés dans ces endroits pourraient être verbalisés.

Les parents qui accompagnent lors des sorties scolaires pourraient-ils avoir des gilets jaunes ?

Les enseignants n'y voient pas d'inconvénient.